

LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.
Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de l'A. C. B. M., seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le serant jugera ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.
Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on vaudra bien être concis.
Adressez toutes communications à
S. R. BROWN,
Éditeur et Gérant.
Bloc Coote, Rue Dundas,
London, Ont.

LONDON, AOÛT, 1898.

LA MORT DE MGR. WALSH.

La triste nouvelle de la mort de Sa Grandeur, Mgr. l'Archevêque de Toronto, a été un terrible choc pour tous, mais à aucuns plus qu'aux membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada. Il fut notre Grand Aïeul Spirituel depuis l'institution de notre Conseil, et à ses sages conseils, à son bienveillant encouragement et à ses avertissements opportuns peuvent être attribués le grand succès et le progrès de notre Association par tout le Canada. Personne n'est en meilleure position que celui qui écrit ces lignes de connaître quel intérêt Mgr. Walsh prit dans les affaires de l'A. C. B. M.

Dans plus d'une occasion nous avons recherché son avis sur des questions d'importance vitale relativement au travail de l'Association. Ce ne fut jamais en vain. Et Sa Grandeur le donnait comme un père aimant à ses enfants, et l'avis étant suivi, prouva toujours être dans nos meilleurs intérêts.

Mgr. joignit l'A. C. B. M., en devenant membre fondateur de la succursale No. 4, de London Ont., le 6 Août, 1879. Il demeura membre de cette succursale jusqu'après sa consécration comme Archevêque de Toronto, alors qu'il reçut une carte de transfert à la succursale No. 144 de cette dernière ville. Il fut fortement en faveur de la Séparation Financière d'avec l'A. C. B. M. des Etats-Unis, indiquant à l'avance les bris-glaces et nous montrant la route pour les éviter. Il surveillait de très près les changements faits de temps en temps à notre constitution et prit un profond intérêt dans notre organe officiel, LE CANADIEN, à propos de l'administration duquel il s'exprima fréquemment bien content. La mort de ce bien-aimé et vénérable prélat sera, en vérité, très vivement ressentie.

Mgr. Walsh était né le 23 Mai, 1830, en la paroisse de Mooncoin, comté de Kilkenny, Irlande, et fit ses études au collège St. Jean de Waterford, et au Grand Séminaire de Montréal, étant venu au Canada en Avril, 1852. Il

reçut la tonsure des mains de Mgr. Larocque en 1855, et les ordres mineurs de Mgr Bourget. Un an plus tard il était ordonné prêtre par Mgr. de Charbonnel à Toronto. Sa première charge fut la mission de Brock, sur le lac Simcoe, Ont., dont il fut le premier pasteur résident. En 1857, il fut nommé à la charge de curé de la paroisse Ste Marie de Toronto. En 1859 il fut promu à celle de recteur de la cathédrale St. Michel et en 1862 fut promu davantage à la charge de Vicaire Général du diocèse. Il visita Rome en 1864 et fut reçu avec une attention marquée par Sa Sainteté le Pape. En 1865 il succéda à Mgr. Piusonnault comme évêque de Sandwich, et transféra subsequmment le siège du diocèse à London. Il accomplit dans ce diocèse un important travail, faisant construire des églises, etc.; la magnifique cathédrale de London est une preuve de son énergie infatigable. Il fut regardé comme le successeur naturel de Mgr. l'Archevêque Lynch de Toronto à la mort de ce prélat en 1889, et en Août de la même année il était appelé à lui succéder. Son installation eut lieu le 27 Novembre dans la cathédrale S. Michel.

Les funérailles de Mgr. Walsh ont eu lieu le jeudi 4 Août au matin. La cérémonie, commencée à 10:30, dura jusqu'après 1:30. La messe fut célébrée aux divers autels de la cathédrale à partir de 6 heures. Audela de 150 prêtres étaient présents. Plusieurs hauts dignitaires de l'Eglise se trouvaient aussi présents, parmi lesquels: Mgr. McQuade, de Rochester, N. Y.; Mgr. l'Archevêque Duhamel, d'Ottawa; Mgr. Dowling, de Hamilton; Mgr. O'Connor, de London, et Mgr. O'Connor, de Peterboro. La cathédrale était bondée de monde bien avant le commencement du service.

Le Gouverneur Général était représenté par le Major Denison, A. D. C. Plusieurs personnes marquantes étaient présentes, parmi lesquelles: l'Hon. Mr. Hardy, premier de la Législature locale; l'Hon. R. W. Scott, secrétaire d'état, représentant le Gouvernement Fédéral; J. P. Whitney et plusieurs autres membres de la législature; le Maire Shaw et les membres du conseil de ville, et une nombreuse délégation représentant l'Association des Anciens de London, et des délégations aussi de toutes les églises Catholiques de la ville.

Les porteurs du coin du poêle étaient le Révd. Edward Kernan, de Toronto; le Révd. Dollard, du Nouveau Brunswick; le Révd. Connolly, de Ingersoll; le Révd. Dr. Teefy, de Toronto; le Révd. Dr. Flannery, de St. Thomas; le Révd. Davis, de Madoc; le Révd. Brennan, de St. Mary's; le Révd. Moyna, de Toronto.

La messe pontificale fut célébrée par Mgr. Dowling, de Hamilton, assisté du Très Révd. Vicaire Général McCann, administrateur de l'archidiocèse. Le sermon fut donné par Mgr. McQuade, de Rochester, qui au cours de ses remarques dit que l'Archevêque Walsh lui avait souvent ouvert son cœur relativement aux relations du Canada avec les Etats Unis. Mgr. Walsh avait fortement concouru dans la même vue qu'il soutenait lui (le prédicateur), savoir que le Canada devrait préserver son indépendance, et avoir le motus possible à faire avec les Etats Unis. Il n'y avait rien que les Etats Unis pouvait donner au Canada que celui-ci ne possédait, pendant que d'un autre côté l'annexion pourrait amener des diffcultés pour le Canada que celui-ci n'avait pas actuellement. Poursuivant

son éloge du défunt prélat, Mgr. McQuade dit que l'Archevêque Walsh était né dans l'année qui suivit l'émancipation en Angleterre, mot, dit le prédicateur, employé comme bien d'autres grands mots, pour couvrir un crime, et le caractère de justice et de haine de la tyrannie de l'Archevêque Walsh avait été formé largement par sa connaissance de la condition de l'Irlande avant l'émancipation, et par son expérience pendant la famine qui sevit peu de temps avant qu'il laissât l'Irlande pour venir au Canada. A la fin du sermon le corps fut béni et déposé dans le tombeau dans le sanctuaire de la Cathédrale.
Requiescat in pace.

ONZIEME CONVENTION

Avis est par le présent officiellement donné que la prochaine Convention régulière, la onzième, du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, sera tenue en la Cité de Québec, Province de Québec, le Quatrième Mardi d'Aout, 1898, commençant à 9 heures, a.m.
S. R. BROWN, M. F. HACKETT,
Grand Sec. Grand Pres

CONVENTION DE QUEBEC.

TAUX DES CHEMINS DE FER

Le taux des Chemins de Fer pour la Convention de Québec sera sur le plan des certificats; c'est à dire qu'il faudra payer le prix d'un billet simple pour Québec, et obtenir au point de départ un certificat de délégué à la Convention. Ce certificat sera attesté à la Convention par le Grand Secrétaire, et alors un billet de retour gratis sera émis par l'agent à Québec sur présentation du certificat signé par le Grand Secrétaire.

Les délégués doivent acheter un billet de première classe pour aller. Un reçu certificat leur sera délivré gratis par l'agent de qui le billet pour aller sera acheté. Aucun autre genre de certificat ne sera reconnu.

Il ne se a fait aucune remise parce que les délégués auront manqué d'obtenir un certificat ou d'observer les conditions qu'il comporte.

Les épouses des délégués qui accompagneront leurs époux à la Convention pourront obtenir le même taux de passage que les délégués.

Le taux mentionné plus haut a été obtenu à la condition que nous aurons au moins 300 élégués à la Convention. C'est pourquoi nous suggérons à ceux qui ont l'intention d'être présents de se conformer aux règlements concernant ce taux, et de ne pas prendre avantage d'aucune excursion qui pourrait avoir lieu d'un point quelconque que, si cela pourrait avoir pour effet de réduire le nombre de ceux ayant des certificats à moins de 300, et alors, comme de raison, ceux-ci auraient à payer le prix d'un tiers de billet pour retourner.

TAUX DES HOTELS

Hotels	Arrangements	Taux.
Chateau Frontenac	100	\$1.00
Hotel Victoria	100	1.00
Carleton	100	1.00
Mountain Hill House	100	1.00
Beauchamp	100	1.00
Michael, Heacheys	100	1.00

AMENDEMENTS PROJETS A LA CONSTITUTION.

Nous donnons ci après les amendements proposés à la constitution de l'A. C. B. M. par diverses succursales:

La Succursale No. 1

Recommande des conventions triennales au lieu de biennales aussi d'augmenter le Fonds de Réserve au taux de 10 par cent au lieu de 5 par cent; aussi d'autoriser le Grand Conseil à retirer du Fonds de Réserve le plein montant d'une cotisation dans le but de payer les Bénéficiaires, aussi que les Grands D'apuis soient élus par les Districts

La Succursale No. 3

Un plan de dotation comme suit: Premièrement - Toute personne qui a été dix ans membre de l'A. C. B. M. du Canada, et est en règle, et est devenue, par accident ou maladie, incapable de gagner sa vie et celle de sa famille après que la chose aura été certifiée par trois médecins, membres de l'A. C. B. M., et endossée par l'avisleur spirituel de sa succursale; aura alors droit à la moitié de ses bénéfices et l'autre moitié à la mort, s'il a continué de payer ses contributions et cotisations mensuelles. Deuxièmement - Toute personne qui a été quarante ans membre, et est en règle, aura alors droit à la moitié de ses bénéfices et l'autre moitié à la mort s'il a continué de payer ses contributions et cotisations mensuelles.

La Succursale No. 5

D'amender la Loi concernant le Fonds de Réserve de manière à permettre au Grand Conseil de s'approprier \$20,000 ou une somme suffisante du Fonds de Réserve pour la placer à part comme fonds de retrait dans le but de payer les bénéficiaires aussitôt que la preuve satisfaisante du décès d'un membre sera complétée.

La Succursale No. 8

D'amender la clause 131ème en retranchant, dans la deuxième ligne, les mots "et de tous les officiers des succursales," et aussi les quatre derniers mots de cette clause: d'amender la clause 132ème en ajoutant après le mot "Officiers," les mots "du Grand Conseil;" d'amender la clause 133ème en ajoutant après le mot "cautionnements" les mots "des Secrétaires Financiers et Trésoriers des succursales" et après le mot "Canada" les mots "qui recevra 50 cents par chaque cent dollar de garantie fournie, et les versera dans le Fonds Général du Grand Conseil.

La Succursale No. 9

D'ajouter, après le mot "separément" dans la clause 101ème, les mots "ou tous à la fois."

La Succursale No. 11

D'ajouter, après le mot "affaires" dans la clause 157ème, ce qui suit: "sauf dans les succursales comptant moins de cinquante membres, dans lequel cas cinq membres constitueront le quorum"

La Succursale No. 12

D'amender la clause 14ème en retranchant le mot "Représentants" et en ajoutant à la fin de cette clause "et le Grand Conseil paiera aux représentants de ses succursales \$2.50 par jour durant le temps qu'ils assisteront aux conventions régulières ou spéciales, y compris chaque jour nécessairement dépensé en se rendant et en retournant de la convention, mais les frais de route ou toutes autres dépenses de voyage, comprenant le prix d'un lit,